

Séance du jeudi 16 avril 2026**Membres en exercice**

: 15

Date de la convocation: 09/04/2026

Présents : 14*seize avril deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 15****Secrétaire de séance:**

Édith ESCOURROU

Présents : Hélène BENAZET - TOUZAN, Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Édith ESCOURROU, Julien ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda Maria PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO, Anne - Erell TOR

Représentés: Dominique COMBE représenté par Anick COMBE

Excusés:**Absents:****Objet: Désignation des délégués ASA d'irrigation d'Olonzac - DE_2026_0024**

Madame le maire rappelle qu'en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les EPCI et les syndicats intercommunaux.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, parmi les membres. Après avoir entendu le rapport de madame le maire concernant l'adhésion au sein de l'association ASA d'irrigation d'Olonzac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune au sein de l'ASA,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront au sein de l'association.

Après avoir décidé, à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret

Le conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité des voix les représentants suivants :

- 1 Titulaire : Martial BESSIEUX
- 1 Suppléant : Claude SANTORO

Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

